



LES MISSIONS DU S.D.E.V.

HISTORIQUE

Créé en décembre 1994, le **Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges** (S.D.E.V.) est un **établissement public de coopération intercommunale** chargé d'organiser et de **gérer le service public de distribution d'énergie électrique** sur le territoire de l'ensemble des 507 Communes Vosgiennes (375 855 habitants)

Propriétaire des réseaux haute tension de catégorie A (20 000 volts) et **basse tension** (400/230 volts), il en a confié la **gestion** (près de 11 000 km et 5700 postes de transformation) à l'**entreprise ENEDIS**, dont il contrôle annuellement l'activité.

SERGE RENAUX

**PRÉSIDENT DU
S.D.E.V.**



[http:// WWW.SDEV88.FR](http://WWW.SDEV88.FR)





Depuis 2008, le Syndicat exerce également les missions de **maîtrise d'ouvrage** sur le réseau électrique, et notamment :

- des travaux d'enfouissement (dissimulation par la mise en souterrain) pour les communes (rurales et urbaines)
En 2021 : 6 686 000 €
- des travaux d'extension (prolongement d'une ligne existante) dans les communes rurales
En 2021 : 1 494 000 €
- des travaux de renforcement (amélioration du réseau en vue d'obtenir une qualité d'électricité satisfaisante pour les usagers) et de sécurisation (remplacement des réseaux basse tension en fils nus par du câble torsadé) dans les communes rurales
En 2021 : 1 656 000 €

**ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX
À DOMMARTIN SUR VRAINE**



LES COMPÉTENCES OPTIONNELLES

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le S.D.E.V. propose à ses communes membres d'assurer la continuité et la qualité du service d'éclairage public, en leur apportant son expertise pour optimiser la gestion de leur réseau, dans les domaines de :

- l'investissement : maîtrise d'ouvrage des installations nouvelles et des renouvellements d'installations
- la maintenance préventive et curative de ces installations

BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Le travail mené ces deux dernières années, sur les orientations et la réalisation du premier Schéma Directeur des IRVE validé en France, a permis de mettre en service 17 bornes de recharge sur le département depuis le mois d'août 2022.

CONSEILLER EN ÉNERGIE PARTAGÉ

Ce nouveau service permet au S.D.E.V. de proposer aux communes qui le souhaitent des prestations de Conseil en Energie Partagé (CEP). Il s'inscrit pleinement dans les actions en faveur de la transition énergétique par l'aide qui peut être apportée aux collectivités pour réaliser des économies d'énergie.

